

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 06 octobre 2021

Présents : B. GOUZIN, J.L. RANDON, R. POUJOL, A. GOBERT, C. MACIAS-ADICEOM, C. CHAUVITEAU, M. DIAW, M. RIEUTORD, R. ALLEXANT.

Absents excusés : B. BAUTOU, E. PONS

1. ADOPTION COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 01 SEPTEMBRE 2021

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 01 septembre 2021.

2. PROJET BIBLIOTHÈQUE

L'ancienneté du bâtiment abritant la bibliothèque nécessite le remplacement des menuiseries existantes (portes et fenêtres) peu efficaces en matière d'isolation thermique. À cet effet 2 devis ont été réalisés pour un montant d'environ 15 000€

Il est proposé au conseil d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès de la CCVH, dans le cadre du fonds de concours pour le développement des bibliothèques, cette subvention pouvant atteindre 40% du montant des travaux.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour la demande de subventions auprès de la Communauté de Communes.

3. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le rapport en quelques chiffres:

- **40 201** habitants desservis au 1^{er} janvier 2021.
- **66,7%** de rendement moyen (c'est la différence entre le volume d'eau utilisé et le volume prélevé au captage), l'objectif à atteindre est de 75% notamment pour pouvoir prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau.
- **120 m³** de consommation moyenne par foyer.
- **3,25€** TTC prix actuel du m³ (eau et assainissement), tarif inchangé depuis 2018.

Les schémas directeurs eau potable et assainissement seront finalisés fin octobre 2021.

Le plan pluriannuel d'investissement évalue à environ 3 millions d'euros par an l'investissement nécessaire au renouvellement, renforcement et extension du réseau EP et une somme équivalente pour les travaux sur les réseaux d'assainissement (renouvellement de réseaux et station d'épuration)

Compte tenu de ces divers éléments une hausse du prix de l'eau semble inévitable pour le prochain exercice.

4. DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le document mis à jour pour tenir compte de tous les risques présents sur le territoire de la commune est présenté au Conseil.

L'accent est principalement mis sur le risque inondation, la commune ayant en 1976 eu à subir ce type d'évènement majeur. Il convient toutefois de ne pas négliger la possibilité de la survenue d'une catastrophe naturelle ou technologique, c'est pourquoi ce document rappelant les risques et les consignes de sécurité sera, conformément aux règles en vigueur, très prochainement adressé à la population.

Le Conseil approuve l'adjonction du présent document au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) modifié en avril 2021.

5. RÉFLEXION AMÉNAGEMENT SPORTIF

Trois propositions ressortent des travaux de la commission en charge du dossier, la création :

- D'un parcours de santé
- D'un demi terrain stabilisé, permettant de pratiquer divers sports collectifs (football...). Cet équipement permettrait par ailleurs aux plus grands de jouer sans risque pour les plus petits qui pourraient profiter plus sereinement de l'aire de jeux qui leur est destinée.
- D'un pumptrack (parcours constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés pour les VTT, skateboards, trottinettes...).

Le conseil souscrit à ces orientations.

Afin de respecter l'objectif de réalisation de cet équipement en 2023, il est demandé à la commission de compléter son étude et de présenter un avant projet chiffré pour la fin de l'année.

6. RÉFLEXION SUR L'ÉTUDE URBAINE

Des précédents travaux et réunions sur ce dossier se sont dégagés plusieurs points recueillant une très forte majorité des membres du conseil parmi les propositions de l'étude menée par l'agence Traverses.

- La création d'un parking
- La sécurisation et la mise en valeur du calvaire
- La sécurisation de l'accès à l'école
- Sécurisation de la rue du Foyer Communal et de l'avenue Joseph Fajon jusqu'au petit jardin.

La création du parking qui est liée à l'acquisition du terrain sur lequel il doit être implanté constitue une opération à moyen terme. Il convient donc de prioriser les autres réalisations relatives à la sécurité dont la mise en œuvre peut être plus rapide.

Le Conseil ayant approuvé cette proposition, un avant-projet sera établi afin de pouvoir déposer les demandes de subventions au titre de la DETR.

7. QUESTIONS DIVERSES.

- **Info gel** : demande de dégrèvement de la taxe foncière

M. le Maire rappelle les mesures qui ont été prises par l'État et les collectivités territoriales pour soutenir les viticulteurs à la suite de l'épisode de gel du mois d'avril 2021.

Courant juillet l'État a pris la décision de procéder à un dégrèvement pour perte de récolte de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) de 2021. Les communes seront compensées de ce dégrèvement.

Dans le prolongement de l'action de l'État, les communes et intercommunalités disposent de la faculté d'exonérer de la TFPNB les impositions perçues à leur profit pour 2022. Ces exonérations ne seront pas compensées par l'État.

M. le Maire indique aux membres du Conseil que :

- ✓ La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault a décidé lors du conseil communautaire du 21 septembre, d'exonérer les viticulteurs de sa part de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2022 ce qui représente un montant de l'ordre de 150 000€.

Cet effort financier manifeste la volonté politique de tous les élus communautaires de soutenir l'agriculture.

- ✓ L'exonération de la part communale de TFPNB représenterait pour notre commune une perte de recettes de l'ordre de 11 000€ soit près de 10% des recettes fiscales du budget prévisionnel 2021.

Considérant ces 2 éléments, le Conseil juge qu'il n'est pas envisageable de prononcer l'exonération de la part communale de la TFPNB pour 2022.

- **Autres points**

- Les travaux programmés pour l'Église seront réalisés après les fêtes de fin d'année.
- La rampe d'accès au jardin de la route de Montpeyroux a été installée, les travaux permettant de finaliser cette installation seront prochainement effectués.
- L'appartement au dessus de la Mairie sera libre à la location à compter du 27 décembre.
- Extinction de l'éclairage public la nuit : le conseil sera invité à une réunion d'information prochainement.
- Plantation arbres : les arbres reçus dans le cadre de l'opération « 8000 arbres » menée par le département de l'Hérault, vont être plantés selon les préconisations de la commission environnement-cadre de vie dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 30